

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 mars 2024

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 14	L'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2024, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 08	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER, Emilie THISSE,
<u>Votants :</u> 11	<u>Représentés :</u> Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Daniel MATHIEU (représenté par Céline MATHIEU), Muriel SAIZ (représenté par Hervé PELLECUER)
	<u>Absents :</u> Olivier CHARTON, Adrien RICARD, César VERDIER
	<u>Secrétaire de séance :</u> Emilie THISSE

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2023**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté aux élus. Les élus valident le compte rendu présenté, sachant que Siméon LEFEBVRE s'abstient car il n'était pas présent à la séance.

➤ **Vente parcelles Conches**

La commune a reçu des offres d'acquisition d'habitants du hameau de Conches pour l'achat de la parcelle C 104 et des parcelles C 40 et C 41, qui ont été incorporé au patrimoine communal via la procédure des biens vacants et sans maître. Il s'agissait du compte Léon PARADIS.

La parcelle C 104 avait été estimée 500 € par la SAFER.

Les parcelles C 40 et C41 avaient été estimées 637 € par la SAFER.

Les offres reçues sont présentées aux élus qui sont invités à se prononcer sur la vente de ces parcelles.

M. Bastien ALISE a effectué une offre d'achat de la parcelle C 104 pour un montant de 700 €.

Mme Frédérique PELAT et son fils Laurent ont effectué une offre d'achat pour les parcelles C40 et C41 pour un montant de 1 200 €.

Les élus valident à l'unanimité la vente des parcelles précitées conformément aux offres reçues, sachant que la commune n'a aucun projet d'intérêt public sur ces parcelles et que leur vente permettra à des propriétaires riverains de supprimer des enclaves ou d'harmoniser leur propriété.

➤ **Modification vente parcelles Penens**

Par délibération en date du 18 décembre 2023, les élus ont validé la vente des parcelles D 338 et D339 à M. Olivier CHARTON. Olivier CHARTON a sollicité la commune afin que la vente se fasse également au profit de sa compagne, Mme Miriame ROESSEL.

Il est donc proposé aux élus de valider la vente de ces deux parcelles à M. Olivier CHARTON et à Mme Miriame ROESSEL.

Les élus valident à l'unanimité la vente des parcelles D 338 et D 339 à M. CHARTON et à Mme ROESSEL.

➤ **Participation communale aux transports scolaires 2022/2023**

La région Occitanie a sollicité la mairie afin de se prononcer sur le paiement par la commune d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (sachant que ce coût s'élève à 2 602 €) soit 520 € par enfants transportés domiciliés sur la commune. La quote-part communale s'élève à 7 280 € pour l'année 2022/2023.

Les élus sont invités à accepter cette participation financière.

Les élus valident à l'unanimité la participation financière proposée.

➤ **Servitude de passage de canalisations à Loubreyrou**

Mme VON KANEL, propriétaire d'une maison à Loubreyrou cadastrée D 963, est décédée. La maison a été mise en vente par les héritiers. Il s'avère que la fosse septique de la maison est située sur la parcelle D 394 de l'autre côté de la route communale. La notaire en charge de la vente a sollicité la commune afin de valider une servitude de passage de canalisation sous la route communale.

Les élus valident à l'unanimité la servitude de passage de canalisation sous la route communale à Loubreyrou, sachant que les frais de réparation de cette canalisation et des éventuelles dégradations sur la route qui en découleraient seront à la charge des propriétaires de la maison concernée.

➤ **Programme de voirie / Amendes de police 2024**

Suite au programme national Ponts et à l'audit qui avait été réalisé, il est proposé de faire des travaux sur les ponts communaux urgents à rénover. Les travaux concernent principalement la réfection de parapets de ponts (au Cros et à Penens). Il est donc proposé de concentrer pour cette année les travaux annuels de voirie sur la réfection des ponts communaux, pour des raisons de sécurité.

Frédéric CEBRON s'est rendu sur site avec le représentant de Lozère Ingénierie, M. CHASSANG. Des devis ont été réalisés.

Est évoquée l'utilisation de préfabriqué qui doit être évité autant que possible dans le cahier des charges de Lozère Ingénierie.

Les élus valident à l'unanimité le programme de travaux présenté dans le cadre du programme de voirie et des amendes de police 2024 pour un montant de 23 215 € HT (tranches fermes) et un montant de 2 970 € HT (tranche conditionnelle).

➤ **Convention Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère**

Le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère a fait parvenir à la commune un projet de convention de gratuité pour les collectivités des dépôts en déchèterie. La convention doit permettre de faciliter le traitement de la collecte des déchets dits « encombrants », de la collecte et du transport en déchèterie des dépôts sauvages, et de la gestion des déchets verts produits par la collectivité ou ses habitants. La mise en place de cette convention permettra une gestion des déchets optimale et contribuera à la protection de l'environnement.

Les élus valident la convention présentée à l'unanimité et donne délégation au Maire pour la signer.

➤ **Vote des comptes administratifs 2023 (budgets commune, AEP et caisse des écoles)**

Il est proposé aux élus de délibérer pour voter les comptes administratifs 2023 du budget principal de la commune, du budget AEP et du budget de la caisse des écoles.

Les élus votent à l'unanimité les comptes administratifs présentés, sachant que le Maire ne prend pas part au vote, conformément à la procédure.

Budget commune :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	62 017,73	11 797,08	0,00	11 797,08	62 017,73
Opérations exercice	498 218,16	561 721,56	257 956,39	147 546,95	756 174,55	709 268,51
Total	498 218,16	623 739,29	269 753,47	147 546,95	767 971,63	771 286,24
Résultat de clôture		125 521,13	122 206,52			3 314,61
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	125 521,13	122 206,52	0,00	0,00	3 314,61
Résultat définitif		125 521,13	122 206,52			3 314,61

Budget caisse des écoles :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	9 700,77	0,00	1,75	0,00	9 702,52
Opérations exercice	97 267,81	91 369,68	0,00	0,00	97 267,81	91 369,68
Total	97 267,81	101 070,45	0,00	1,75	97 267,81	101 072,20
Résultat de clôture		3 802,64		1,75		3 804,39
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	3 802,64	0,00	1,75	0,00	3 804,39
Résultat définitif		3 802,64		1,75		3 804,39

Budget AEP :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	8 815,24	0,00	59 573,88	0,00	68 389,12
Opérations exercice	39 847,63	39 855,41	143 353,01	88 889,38	183 200,64	128 744,79
Total	39 847,63	48 670,65	143 353,01	148 463,26	183 200,64	197 133,91
Résultat de clôture		8 823,02		5 110,25		13 933,27
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	8 823,02	0,00	5 110,25	0,00	13 933,27
Résultat définitif		8 823,02		5 110,25		13 933,27

➤ Comptes de gestion 2023

Les comptes de gestion 2023 envoyés par le Service de Gestion Comptable de Florac sont conformes aux comptes administratifs.

Les élus valident les comptes de gestion 2023 à l'unanimité.

➤ Affectation de résultats 2023

Il est proposé aux élus de voter les affectations de résultats 2023.

Budget commune :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	62 017,73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	63 503,40
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	125 521,13
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	125 521,13
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	122 206,52
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	3 314,61
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Budget caisse des écoles :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	9 700,77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	5 898,13
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	3 802,64
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	3 802,64
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	3 802,64
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Budget AEP :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	8 815,24
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	7,78
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	8 823,02
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	8 823,02
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	8 823,02
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

➤ Taux d'imposition 2024

Il est proposé aux élus de voter les taux d'imposition 2024.

Pour rappel les taux d'imposition 2023 étaient les suivants :

Taux de 38,64 pour la taxe foncière sur le bâti,

Taux de 226,15 pour la taxe foncière sur le non bâti,

Taux de 13,52 pour la taxe d'habitation.

Une simulation d'augmentation de l'ensemble des taux de 3 % est présentée. Cela permettrait à la commune d'obtenir environ 4 000 € de recettes fiscales supplémentaires. Compte tenu de la difficulté à équilibrer le budget communal et de la volonté des élus de ne plus souscrire

d'emprunt du fait de l'endettement déjà très élevé de la commune, cette piste est envisagée. Il est à noter que l'augmentation doit rester très mesurée pour ne pas impacter de manière excessive les habitants.

Les élus votent les taux d'imposition pour l'année 2024 :

Taux de 39,80 pour la taxe foncière sur le bâti,

Taux de 232,93 pour la taxe foncière sur le non bâti,

Taux de 13,93 pour la taxe d'habitation.

➤ Vote des budgets primitifs 2024

Il est proposé aux élus de voter les budgets primitifs 2024 (commune, caisse des écoles et AEP). Ces projets ont été soumis à M. GABET, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, avant la séance.

Le Maire présente les projets de budgets.

Un point est fait sur le fort endettement de la commune. Même si aucun emprunt n'a été souscrit depuis l'année 2020, il est nécessaire de rester très vigilant sur le suivi du budget et de continuer à poursuivre le désendettement de la commune.

Il est précisé que la commune dispose de beaucoup de patrimoine bâti qui devra être rénové prochainement. L'éventualité de vendre un ou deux bâtiments communaux pour financer ces travaux est évoquée, sachant que le recours à l'emprunt ne peut pas être privilégié à ce stade.

L'ensemble des projets communaux est passé en revue avant d'être mis au vote : mise aux normes de la piste du Monéziel, mise en place de l'association foncière agricole, projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation sur la toiture de l'école, étude sur la rénovation des logements communaux, programme de voirie annuel, adressage communal, rénovation de la fontaine de Vimbouches, aménagement des hameaux de l'Espinassas, de Lézinière et de l'Ayrolle, régularisation de voiries...

Après en avoir débattu, les élus votent à l'unanimité pour les budgets présentés.

Budget commune :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	384 394,11	506 600,63
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	122 206,52	0,00
Total section investissement	506 600,63	506 600,63
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	550 033,661	546 719,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00

Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 314,61
Total section fonctionnement	550 033,61	550 033,61
TOTAL DU BUDGET	1 056 634,24	1 056 634,24

Budget caisse des écoles :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1,75	0,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	1,75
Total section investissement	1,75	1,75
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	102 303,64	98 501,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté	0,00	3 802,64
Total section fonctionnement	102 303,64	102 303,64
TOTAL DU BUDGET	102 305,39	102 305,39

Budget AEP :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	60 436,05	55 325,80
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	5 110,25
Total section investissement	60 436,05	60 436,05
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	55 552,83	46 729,81
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Résultat d'exploitation reporté	0,00	8 823,02
Total section exploitation	55 552,83	55 552,83
TOTAL DU BUDGET	115 988,88	115 988,88

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal et fait le point sur les projets en cours.

- Le Maire évoque la régularisation du chemin du Cros. A ce jour la commune n'est pas propriétaire de l'intégralité de l'emprise foncière de chemin. Or l'usage du chemin entraîne des conflits entre les riverains et il est nécessaire de procéder à la régularisation foncière de ce chemin afin d'en clarifier le statut et d'en permettre une véritable gestion par la commune. Suite au vote du budget 2024, la commune va mandater un géomètre dans le but d'établir des documents topographiques permettant de reprendre la procédure de régularisation du chemin qui avait été entreprise sous les précédents mandats mais qui n'avait jamais pu être menée à terme suite à l'opposition de certains propriétaires et à l'abandon de la procédure. Il est précisé que l'objectif de la commune est de procéder à une régularisation à l'amiable du chemin. C'est donc une procédure amiable qui sera privilégiée en première intention.

➤ **Questions diverses**

- Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes

Loïc JEANJEAN fait un point sur l'avancement de la Ligne verte. Beaucoup de frais de fonctionnement ont été supportés par le Syndicat lors de l'année 2023. Néanmoins le Syndicat a remboursé par anticipation une ligne de trésorerie. Les frais de fonctionnement demandés aux communes seront bien inférieurs en 2024. En investissement, la part des communes s'élève à 10 % du montant total. Concernant les travaux, le tronçon de Jalcreste va commencer cette année.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 45.